ÉGYPTE : LES FEMMES AU CŒUR DU CHANGEMENT !

50 ANS
AMNESTY INTERNATIONAL

mots clés > Égypte > Femmes > Discrimination > Participation

Ci-dessus : une jeune femme place Tahrir, en Égypte, la nuit du 10 février 2011. Ce signe de la main signifie « ça suffit ». © Ivor Prickett / PANOS

AGISSEZ MAINTENANT POUR LES DROITS DES FEMMES EN ÉGYPTE !

Il faut sauver les acquis gagnés par les femmes pendant l'insurrection. Les autorités militaires sont en train de restreindre les libertés en maintenant et même renforçant l'état d'urgence de l'ère Moubarak – ce qui constitue la plus grande menace depuis les événements du 25 janvier et pourrait s'avérer extrêmement désavantageux pour les droits des femmes.

Les élections ont été repoussées à la fin-novembre, nous avons encore le temps d'agir ! Signez la pétition sur http://www.amnesty.fr/MENA-action

UNE LONGUE TRADITION DE DISCRIMINATIONS

En Égypte, les femmes sont victimes de harcèlement sexuel, de violence domestique, comme l'est le viol conjugal. L'institutionnalisation juridique de l'inégalité se traduit notamment ainsi : la législation sur le statut personnel interdit aux femmes d'avoir les mêmes droits que les hommes en matière de mariage, de divorce, de garde d'enfants ou d'héritage.

Les femmes égyptiennes n'ont pas le droit de disposer de leur propre corps. En cas de viol et d'inceste, l'avortement n'est pas autorisé.

Enfin, plus de 80 % des Égyptiennes sont excisées. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à laquelle l'Égypte est partie, l'oblige à revoir sa législation fortement discriminatoire.

Après 30 ans de répression et de privations économiques, un nombre sans précédent d'Égyptiens sont descendus dans la rue afin de réclamer plus de justice sociale, une réforme démocratique et un plus grand respect en faveur des droits humains. Pendant les mouvements de contestation, les femmes ont imposé leur présence, en défilant aux cotés des hommes, en utilisant les réseaux sociaux sur internet et en se mobilisant aux cotés des associations de défense des droits des femmes. Impliquées dans toutes les phases de la révolution, aujourd'hui, elles veulent croire aux perspectives de la future vie politique égyptienne.

ÉGYPTE : LES FEMMES AU CŒUR DU CHANGEMENT !

50 ANS
AMNESTY INTERNATIONAL

mots clés > Égypte > Femmes > Discrimination > Participation

Ci-dessus : une jeune femme place Tahrir, en Égypte, la nuit du 10 février 2011. Ce signe de la main signifie « ça suffit ». © Ivor Prickett / PANOS

AGISSEZ MAINTENANT POUR LES DROITS DES FEMMES EN ÉGYPTE !

Il faut sauver les acquis gagnés par les femmes pendant l'insurrection. Les autorités militaires sont en train de restreindre les libertés en maintenant et même renforçant l'état d'urgence de l'ère Moubarak – ce qui constitue la plus grande menace depuis les événements du 25 janvier et pourrait s'avérer extrêmement désavantageux pour les droits des femmes.

Les élections ont été repoussées à la fin-novembre, nous avons encore le temps d'agir ! Signez la pétition sur http://www.amnesty.fr/MENA-action

UNE LONGUE TRADITION DE DISCRIMINATIONS

En Égypte, les femmes sont victimes de harcèlement sexuel, de violence domestique, comme l'est le viol conjugal. L'institutionnalisation juridique de l'inégalité se traduit notamment ainsi : la législation sur le statut personnel interdit aux femmes d'avoir les mêmes droits que les hommes en matière de mariage, de divorce, de garde d'enfants ou d'héritage.

Les femmes égyptiennes n'ont pas le droit de disposer de leur propre corps. En cas de viol et d'inceste, l'avortement n'est pas autorisé.

Enfin, plus de 80 % des Égyptiennes sont excisées. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à laquelle l'Égypte est partie, l'oblige à revoir sa législation fortement discriminatoire.

Après 30 ans de répression et de privations économiques, un nombre sans précédent d'Égyptiens sont descendus dans la rue afin de réclamer plus de justice sociale, une réforme démocratique et un plus grand respect en faveur des droits humains. Pendant les mouvements de contestation, les femmes ont imposé leur présence, en défilant aux cotés des hommes, en utilisant les réseaux sociaux sur internet et en se mobilisant aux cotés des associations de défense des droits des femmes. Impliquées dans toutes les phases de la révolution, aujourd'hui, elles veulent croire aux perspectives de la future vie politique égyptienne.

1961-2011 : 50 ANS DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

INFORMACTION

Si les femmes aussi ont souffert de la brutalité de ce gouvernement répressif, elles ont également subi depuis des décennies les effets des lois et pratiques discriminatoires. Pour ces femmes qui sont sorties dans la rue pour faire entendre leur voix, ce fut aussi parfois une double révolution, dont la première a commencé dans leur maison.

© Al Jazeera English

Alors que le pays commence à regarder vers l'avenir, elles sont exclues par les autorités provisoires du processus de construction de cette nouvelle Égypte.

À titre d'exemple, la commission établie pour rédiger la nouvelle Constitution égyptienne, et nommée par le Conseil suprême des forces armées, n'est composée que d'hommes.

La parité doit être introduite et respectée, en droit et en pratique afin que les femmes participent, de façon active et non déguisée, à toutes les étapes de cette phase de transition, qui est aussi la leur. Les défenseures des femmes doivent être représentées pour pouvoir jouer leur rôle sur le plan politique et sur celui des droits humains. Ces derniers, au même titre que la non-discrimination et l'égalité doivent être au cœur de la nouvelle constitution, faute de quoi la stabilité et la prospérité futures de l'Égypte seraient à nouveau menacées.

RECOMMANDATIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International appelle les autorités égyptiennes à prendre les mesures suivantes :

- mettre en œuvre la recommandation de février 2010 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui appelle les autorités égyptiennes à prendre les mesures qui s'imposent afin de garantir la participation des femmes aux différentes phases du processus électoral ;
- veiller à ce que les femmes et les défenseures des droits des femmes soient représentées à tous les processus de réforme et que les droits humains, ainsi que la non-discrimination et l'égalité soient au cœur au cœur des réformes, à l'approche des élections de cette année ;
- adopter des dispositions juridiques afin de protéger les femmes de la violence sexuelle, et modifier ou abroger la législation en vigueur afin que les femmes et les hommes aient les mêmes droits en ce qui concerne le mariage, le divorce, la garde des enfants et l'héritage, conformément aux obligations de l'Égypte en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

pour en savoir plus et agir www.amnesty.fr

votre groupe local

© Amnesty International France - octobre 2011- SF11MA25bis – Réf. 650 107

50 ANS AMNESTY INTERNATIONAL

1961-2011 : 50 ANS DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE
76, boulevard de La Villette - 75940 Paris cedex 19
Tél. 01 53 38 65 65 • fax. 01 53 38 55 00 • www.amnesty.fr

Si les femmes aussi ont souffert de la brutalité de ce gouvernement répressif, elles ont également subi depuis des décennies les effets des lois et pratiques discriminatoires. Pour ces femmes qui sont sorties dans la rue pour faire entendre leur voix, ce fut aussi parfois une double révolution, dont la première a commencé dans leur maison.

© Al Jazeera English

Alors que le pays commence à regarder vers l'avenir, elles sont exclues par les autorités provisoires du processus de construction de cette nouvelle Égypte.

À titre d'exemple, la commission établie pour rédiger la nouvelle Constitution égyptienne, et nommée par le Conseil suprême des forces armées, n'est composée que d'hommes.

La parité doit être introduite et respectée, en droit et en pratique afin que les femmes participent, de façon active et non déguisée, à toutes les étapes de cette phase de transition, qui est aussi la leur. Les défenseures des femmes doivent être représentées pour pouvoir jouer leur rôle sur le plan politique et sur celui des droits humains. Ces derniers, au même titre que la non-discrimination et l'égalité doivent être au cœur de la nouvelle constitution, faute de quoi la stabilité et la prospérité futures de l'Égypte seraient à nouveau menacées.

RECOMMANDATIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International appelle les autorités égyptiennes à prendre les mesures suivantes :

- mettre en œuvre la recommandation de février 2010 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui appelle les autorités égyptiennes à prendre les mesures qui s'imposent afin de garantir la participation des femmes aux différentes phases du processus électoral ;
- veiller à ce que les femmes et les défenseures des droits des femmes soient représentées à tous les processus de réforme et que les droits humains, ainsi que la non-discrimination et l'égalité soient au cœur au cœur des réformes, à l'approche des élections de cette année ;
- adopter des dispositions juridiques afin de protéger les femmes de la violence sexuelle, et modifier ou abroger la législation en vigueur afin que les femmes et les hommes aient les mêmes droits en ce qui concerne le mariage, le divorce, la garde des enfants et l'héritage, conformément aux obligations de l'Égypte en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

pour en savoir plus et agir www.amnesty.fr

votre groupe local

© Amnesty International France - octobre 2011- SF11MA25bis – Réf. 650 107

50 ANS AMNESTY INTERNATIONAL

1961-2011 : 50 ANS DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE
76, boulevard de La Villette - 75940 Paris cedex 19
Tél. 01 53 38 65 65 • fax. 01 53 38 55 00 • www.amnesty.fr